



BIONEXT

LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS
D'ANALYSES MÉDICALES

Accessible aux Résidents et aux Frontaliers,
au plus proche de vous



BIONEXT

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

2-4 rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange

☎ (+352) 27 321
✉ info@bionext.lu
🌐 bionext.lu

Suivez-nous



BIONEXT

LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS
D'ANALYSES MÉDICALES



Dépistage Prénatal Non Invasif (DPNI)

Dépistage des trisomies 13, 18 et 21
par analyse de l'ADN fœtal libre
circulant



Accessible aux Résidents et aux Frontaliers

Qu'est-ce que le DPNI ?

Pendant la grossesse, le placenta libère de l'ADN fœtal détectable dans le sang maternel.

Si l'ADN provenant des chromosomes 13, 18 ou 21 est présent en quantité anormalement élevée, cela signifie que le fœtus a une forte probabilité d'avoir une trisomie pour l'un de ces chromosomes.

Le DPNI permet ainsi de dépister chez le fœtus les trisomies 13, 18 ou 21 par une simple prise de sang de la future maman.

Sur demande, le sexe du fœtus peut-être déterminé et indiqué sur le compte rendu.

→ **Il s'agit d'un test sans aucun risque pour le fœtus.**

Quelles sont les indications ?

Le DPNI peut être réalisé au cours de chaque grossesse en l'absence d'anomalie échographique.

Le test DPNI ne remplace pas un suivi échographique régulier de la grossesse quel qu'en soit le résultat.

En pratique ?

Cet examen vous sera prescrit par votre gynécologue.

Le DPNI est réalisable dès la 10^{ème} semaine d'aménorrhée (SA), idéalement à partir de 12 SA, mais il peut être prescrit jusqu'à la fin de la grossesse.

→ **Il est réalisé à partir d'une simple prise de sang.**

Sans RDV

- ✓ Du lundi au samedi
- ✓ Dans tous nos laboratoires

Sur RDV

- ✓ Du lundi au samedi
- 📍 A l'adresse de votre choix
- ☎ (+352) 27 321
- 💻 via www.bionext.lu/rdv
- 📱 via l'application MYLAB (iOS et Android)

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Munissez-vous de la prescription, de l'attestation de consultation et du consentement signé (documents que vous a remis votre médecin).

Quel est le délai de rendu de résultat ?

 10 jours

L'examen est-il remboursé ?

Si vous êtes affiliée à la CNS et que l'examen est prescrit par un médecin, le test est pris en charge.

Si vous n'êtes pas affiliée à la CNS ou que l'examen est prescrit par une sage-femme, le test n'est pas pris en charge.

Le tarif est disponible sur : www.bionext.lu/analyses

Quelles sont les performances du test ?

Ce test est très sensible (>99,9%) et très spécifique (99,9%) pour détecter les trisomies 13, 18 et 21. Néanmoins seule l'amniocentèse permet un diagnostic de certitude. Elle vous sera proposée selon les résultats du DPNI.

Comment interpréter les résultats ?

Les résultats vous seront communiqués par votre médecin.

Si le résultat est négatif, cela signifie que le test n'a pas décelé de trisomie 13, 18 ou 21 fœtale. Le suivi habituel de votre grossesse se poursuit.

Si le résultat est positif, la présence d'une trisomie (13, 18 ou 21) est probable. Un résultat positif doit être confirmé par un diagnostic prénatal invasif de type amniocentèse.

Si le résultat est non concluant ou ininterprétable, cela ne signifie pas que le risque de trisomie est important, mais simplement qu'en raison d'un problème technique ou d'une quantité trop faible d'ADN fœtal, le test a échoué.

Il est alors nécessaire de répéter l'analyse sur un nouveau prélèvement généralement 14 jours après le premier test.

